VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR L'URBANISME
ANNEXE I
ZONAGE

TERRITOIRE 1-8

LÉGENDE

- Limite de zone
- Butte écran
- Mur écran
- Écran visuel
- Zone tampon
- Autoroute
- Voie ferrée
- Cours d'eau, lacs ou étangs à débit régulier

N

APPROBATION DU PLAN INITIAL ET DES AMENDEMENTS

NUMÉRO DU RÈGLEMENT	SIGNATURE DU DIRECTEUR	DESSINÉ PAR	EN VIGUEUR LE
R.C.A.1V.Q.4		M.M.	2010-01-05
R.C.A.1V.Q.43		M.M.	2011-02-21
R.C.A.1V.Q.81		M.M.	2011-11-23
R.C.A.1V.Q.87		M.M.	2012-01-17

EN VIGUEUR LE : 2012-01-17

Suzanne Verreault
Présidente
Arrondissement de La Cité-Limoilou

Ginette Bergevin
Secrétaire et assistante-greffière
Arrondissement de La Cité-Limoilou

ÉCHELLE
1:4 000

PLAN N°
CA1Q18Z01